

European Commission
against Racism and Intolerance



COUNCIL OF EUROPE



CONSEIL DE L'EUROPE

CRI(2018)26

RAPPORT ANNUEL SUR LES ACTIVITÉS DE L'ECRI

couvrant la période
du 1er janvier au 31 décembre 2017

Visitez notre site :
www.coe.int/ecri

Secrétariat de l'ECRI
Direction Générale II - Démocratie
Conseil de l'Europe
F-67075 Strasbourg Cedex
Tél. : +33 (0)3 90 21 46 62

Strasbourg, juin 2018

Préface-----	5
Principales tendances-----	7
Activités de l'ECRI en 2017-----	17
1. Approche par pays -----	17
2. Travaux sur des thèmes généraux-----	19
3. Relations avec la société civile-----	20
4. Coopération avec les organismes de promotion de l'égalité dans la lutte contre le racisme et la discrimination raciale-----	22
5. Autres activités -----	22
6. Stratégie de communication -----	24
Coopération avec les instances concernées du Conseil de l'Europe et d'autres organisations internationales---	25
Annexe I - Composition de l'ECRI -----	31
Annexe II - Secrétariat de l'ECRI -----	39
Annexe III - Réunions tenues par l'ECRI en 2017-----	41
Annexe IV - Liste des publications-----	44

Préface

La Commission européenne contre le racisme et l'intolérance (ECRI) est un mécanisme qui a été établi par le premier Sommet des chefs d'Etat et de gouvernement des Etats membres du Conseil de l'Europe. La décision de créer l'ECRI est contenue dans la Déclaration de Vienne, adoptée le 9 octobre 1993 par le premier Sommet. Le 13 juin 2002, le Comité des Ministres a adopté un statut autonome pour l'ECRI et a ainsi consolidé son rôle d'instance indépendante de monitoring dans le domaine des droits de l'homme spécialisée dans les questions relatives au racisme et à l'intolérance.

La tâche de l'ECRI est de combattre le racisme, la xénophobie, l'antisémitisme et l'intolérance au niveau de la grande Europe et sous l'angle de la protection des Droits de l'Homme. L'action de l'ECRI couvre toutes les mesures nécessaires pour lutter contre la violence, les discriminations et les préjugés auxquels sont confrontés des personnes ou groupes de personnes, notamment au motif de la « race », la couleur, la langue, la religion, la nationalité ou l'origine nationale ou ethnique.

Les membres de l'ECRI sont désignés sur la base de leurs connaissances approfondies dans le domaine de la lutte contre l'intolérance. Les membres doivent avoir une autorité morale et une expertise reconnue dans le traitement des questions relatives au racisme, à la xénophobie, à l'antisémitisme et à l'intolérance. Les membres siègent à titre individuel, sont indépendants et impartiaux dans l'exercice de leur mandat, et ne reçoivent aucune instruction de leur gouvernement.

Les activités statutaires de l'ECRI sont : le monitoring pays-par-pays ; les travaux sur des thèmes généraux ; les activités en lien avec la société civile. La stratégie appliquée par l'ECRI pour le renforcement en continu de son action est de procéder étape par étape, à savoir de partir de l'acquis de ses travaux, en l'évaluant, en le consolidant et en l'amplifiant.

Principales tendances

Introduction

1. À l'approche de la clôture de son cinquième cycle de monitoring, qui avait débuté en 2013, il est temps pour l'ECRI de faire le bilan de ses constatations par pays présentés dans les rapports adoptés jusqu'à présent. Ces rapports ont fait une large place aux grands thèmes du cycle actuel (législation nationale pour lutter contre le racisme et la discrimination raciale, discours de haine et violence raciste, homophobe et transphobe, politiques d'intégration), mais ont aussi abordé un certain nombre de sujets propres à chaque pays, dont la discrimination à l'encontre des personnes LGBT.

2. L'ECRI se félicite de constater certains progrès dans des pays membres. La plupart d'entre eux ont par exemple légiféré contre le crime de haine et la discrimination, et presque tous ont créé au niveau national des organismes de promotion de l'égalité spécifiquement chargés de lutter contre le racisme et la discrimination raciale. Des plans d'action globaux sont en cours de déploiement dans un grand nombre de pays en ce qui concerne la lutte contre le racisme et les stratégies d'intégration des Roms et des non-ressortissants. Les recommandations de politique générale (RPG) de l'ECRI contiennent par ailleurs des lignes directrices détaillées sur un certain nombre de domaines, à l'intention des concepteurs des politiques, et les États membres y ont de plus en plus recours ; la RPG n° 15 sur la lutte contre le discours de haine, par exemple, a déjà eu un large retentissement au sein des gouvernements nationaux et l'UE.

3. Chaque année, en guise d'introduction à son rapport annuel, l'ECRI fait état des grandes tendances qu'elle a observées en matière de racisme¹, de discrimination raciale², de xénophobie,

¹ La Recommandation de politique générale (RPG) n° 7 de l'ECRI définit le racisme comme la croyance qu'un motif tel que la « race », la couleur, la langue, la religion, la nationalité ou l'origine nationale ou ethnique justifie le mépris envers une personne ou un groupe de personnes ou l'idée de supériorité d'une personne ou d'un groupe de personnes

d'antisémitisme et d'intolérance en Europe, l'objectif étant de présenter le contexte dans lequel elle devra poursuivre son travail et renforcer son action à l'avenir. Les caractéristiques détaillées et l'ampleur de ces tendances observées au fil de ses activités varient d'une région et d'un pays à l'autre ; ces phénomènes sont toutefois suffisamment répandus pour être mentionnés.

Populisme xénophobe et discours de haine³

4. Comme les années précédentes, la crainte et l'animosité ont progressé en 2017 dans les sociétés européennes, surtout en raison de l'ampleur des mouvements migratoires, de l'extrémisme religieux et des attentats terroristes. La situation socio-économique suscitée par l'austérité a exacerbé ces sentiments, ce qui a nourri le populisme en Europe. Si ce dernier est un phénomène complexe, dans lequel le souci sécuritaire a aussi sa part, sa rhétorique s'est constamment fondue dans une haine réelle ou fabriquée de toutes pièces des non-ressortissants et des minorités. Cette période de menace sécuritaire s'accompagne aussi d'un mouvement de normalisation de l'état d'urgence dans certains pays. Pire encore, ces inquiétudes ont été exploitées pour justifier d'énormes sacrifices consentis sur les droits fondamentaux des migrants et d'autres groupes vulnérables. Dans plusieurs pays, on observe une tendance à présenter le multiculturalisme comme un danger, et à s'acheminer vers la dévalorisation et l'abandon des droits de l'homme et de leur universalité. Ce phénomène peut éroder gravement la cohésion sociale et inciter à des actes d'hostilité, de discrimination, de discours de haine, voire de violence.

5. L'ECRI observe ainsi un changement dans le panorama politique, et estime qu'il est plus important que jamais de lutter contre la discrimination raciale, la xénophobie et les formes connexes d'intolérance. Il convient de déployer des efforts spéciaux pour endiguer la vague actuelle de populisme xénophobe, afin de faire échec à la montée du discours de haine sur divers forums.

² La Recommandation de politique générale n° 7 de l'ECRI définit la discrimination raciale comme toute différence de traitement fondée sur un motif tel que la « race », la couleur, la langue, la religion, la nationalité ou l'origine nationale ou ethnique, qui manque de justification objective et raisonnable.

³ Pour une définition du discours de haine, se reporter à la RPG n° 15 de l'ECRI sur la lutte contre le discours de haine.

Dans nombre de ses rapports par pays, l'ECRI observe que les réseaux sociaux et les autres outils liés à l'internet encouragent l'autoségrégation et accentuent les clivages sociaux. Un nombre considérable de médias diffusent des messages xénophobes, sciemment ou involontairement. Ces nouvelles dimensions et ces nouveaux supports du discours de haine appellent de nouvelles formes de réactions; l'État doit non seulement légiférer contre le discours de haine, mais aussi prendre des mesures pour remédier à ses conditions favorisantes car seules de telles mesures sont susceptibles de s'avérer efficace pour éradiquer ce phénomène. Les rapports de l'ECRI ont bien montré que le recours à des programmes plus spécifiques et mieux ajustés dans le système d'éducation, par exemple par l'intégration de l'éducation aux droits de l'homme dans les programmes scolaires, peut permettre d'obtenir des progrès plus rapides dans la promotion de l'utilisation responsable de l'internet, surtout chez les jeunes.

6. Dans plusieurs de ses rapports par pays, l'ECRI observe que pour contrer le message de haine, il est utile de faire passer le contre-discours par des membres des élites politiques, religieuses et culturelles, dont des artistes et des sportifs célèbres. Créer des synergies entre plusieurs acteurs, comme les organisations internationales et le secteur privé, peut donner de bons résultats dans la recherche de réponses durables aux défis du discours de haine à caractère raciste. L'ECRI continue de prôner la pleine utilisation de sa [RPG n° 15](#) sur la lutte contre le discours de haine, et encourage les gouvernements à réviser leur législation et leurs politiques en la matière.

Organismes de promotion de l'égalité⁴

7. Ces organismes sont indispensables à l'instauration progressive de l'égalité. Chargés de nombreuses fonctions, ils jouent un rôle essentiel en promouvant l'égalité et en assistant les personnes exposées à la discrimination et à l'intolérance. Au fil des ans, un riche système diversifié d'organismes de ce type s'est mis en place dans les pays membres, et de nombreuses bonnes pratiques ont ainsi vu le jour. Cependant, les rapports de l'ECRI ont continué à montrer les obstacles qui les empêchent encore de

⁴ Le terme d'organe national spécialisé a été remplacé par « organisme de promotion de l'égalité » dans la version révisée de la RPG n° 2 publiée le 27 février 2018

fonctionner efficacement ; certains de ces organismes rencontrent toujours des problèmes, notamment d'indépendance et de financement.

8. Au-delà sa coopération de longue date avec les organismes de promotion de l'égalité lors de ses séminaires annuels, l'ECRI a mis en lumière en 2017 le précieux travail de pionnier qu'ils fournissent, et [révisé sa RPG n°2 sur les organismes de promotion de l'égalité](#) chargés de lutter contre le racisme, et l'intolérance au niveau national. La révision s'appuie sur les conclusions et les recommandations de ses rapports de monitoring. L'ECRI formule un ensemble complet de normes qui aideront les pays membres à consolider encore leurs organismes de promotion de l'égalité. Tout en abordant les questions fondamentales de constitution, d'indépendance et d'efficacité de fonctionnement, la version révisée insiste sur l'importance des pouvoirs dont doivent être dotés ces entités et des ressources à leur attribuer pour qu'elles puissent s'acquitter pleinement de leur mission avec un réel effet.

Intégration

- Migrants, réfugiés et bénéficiaires de la protection subsidiaire

9. Gérer la migration tout en respectant leurs obligations en matière de droits de l'homme a continué de poser de grandes difficultés à de nombreux pays membres. La migration n'a pas cessé d'être représentée comme menaçant la cohésion sociale et la sécurité par des populistes xénophobes. Ce discours néglige fréquemment des faits patents sur la migration. Malgré cette tendance, l'ECRI a constaté que plusieurs pays ont effectué de vigoureux efforts pour faciliter l'intégration des migrants ayant le droit d'y demeurer, surtout les réfugiés et les bénéficiaires de la protection subsidiaire. Ils ont pris des mesures très diverses, en particulier dans le domaine du logement, de l'éducation et de l'emploi. Mais ils se sont le plus souvent bornés, dans leur approche générale, à la maîtrise des migrations. Même si le nombre de migrants a un impact évident sur la capacité d'absorption d'un pays, ce centrage risque de bloquer, ou du moins de freiner, les efforts d'intégration. Les rapports de l'ECRI ont montré que les restrictions juridiques, par exemple au regroupement familial des bénéficiaires de la protection subsidiaire, ont des répercussions négatives disproportionnées sur les groupes vulnérables et entravent leur bonne intégration. Ces politiques

peuvent par ailleurs accroître l'extrémisme dans la société d'accueil. Il est donc nécessaire, dans toute l'Europe, d'adopter des politiques plus inclusives en la matière, offrant aux migrants un soutien respectueux de leur dignité. Tout en reconnaissant les défis que suscite la migration, l'ECRI invite à passer à un discours plus équilibré et plus factuel, soulignant l'utile contribution d'une migration bien canalisée, en particulier les possibilités et les ressources que peuvent apporter les immigrés.

10. Certes, le populisme fondé sur la peur a creusé le fossé entre la perception et la réalité de la migration, et renforcé les stéréotypes et les préjugés dont sont victimes les migrants, mais la solidarité s'est aussi développée en 2017 au sein des populations et de groupes de la société civile dans leur réponse à l'attitude adoptée par l'État. Plusieurs actions aux formes diverses, comme des campagnes de sensibilisation et des projets sur mesure, ont été menées, notamment au niveau local. À l'échelle de la ville ou du village, ces efforts d'intégration locale produisent souvent de meilleurs résultats que les mesures trop centralisées. Ils peuvent en particulier instaurer un authentique dialogue entre les groupes à intégrer et la population locale, ce qui aide les parties en présence à se connaître et à participer elles-mêmes à la mise en place de leur propre solution.

- Roms et Gens du voyage

11. Les Roms et les Gens du voyage continuent d'être en butte à une grave discrimination, en raison de la persistance de barrières à l'éducation, à l'emploi, au logement et aux soins de santé. Leur situation reste marquée par un haut degré d'exclusion sociale, constamment entretenue par des préjugés, la stigmatisation, le discours de haine, l'exploitation et la violence. Des rapports de l'ECRI ont montré que les filles et les femmes roms sont particulièrement vulnérables à de mauvaises conditions d'exercice de leurs droits fondamentaux, notamment en matière d'éducation, par cumul des inégalités engendrées par leur appartenance ethnique, leur sexe et leur classe sociale.

12. La plupart des pays d'Europe ont adopté des stratégies, des programmes et des plans d'action nationaux pour l'intégration des Roms, dont la mise en œuvre reste toutefois insuffisante. Les buts ne sont souvent pas atteints faute de ressources financières et d'implication des autorités concernées, voire des communautés

roms elles-mêmes, dans leur conception et leur déploiement. L'absence de données de qualité sur la taille des populations roms et leurs conditions de vie dans les États membres pose un problème notable. Les efforts d'inclusion sociale des Roms n'en ont pas moins eu aussi des résultats positifs. Dans plusieurs rapports par pays, l'ECRI a observé que les autorités ont progressé dans l'inclusion des enfants roms dans l'éducation grâce à diverses mesures, notamment l'introduction de l'éducation préscolaire gratuite à forte composante d'apprentissage de la langue et la mise en place de programmes de lutte contre l'absentéisme scolaire et l'abandon scolaire précoce. L'ECRI a continué de rappeler aux autorités sa [RPG n° 13](#) sur la lutte contre l'antitsiganisme et les discriminations envers les Roms.

- **Minorités**

13. Les politiques mises en place par les pays membres à l'égard des minorités varient considérablement en fonction de l'approche politique qu'ils adoptent, souvent liée elle-même à une vision déjà ancienne de l'identité nationale. L'ECRI a indiqué dans plusieurs rapports que les commémorations d'événements historiques, principalement dans les pays en situation de post-conflit qui symbolisent une histoire traumatisante pour certaines minorités, peuvent avoir dans certains cas un effet de fragmentation sociale et d'érosion de la cohésion, et finissent par contribuer au racisme, à la haine et à la discrimination raciales. En dépit de la diversité des situations, les conclusions de l'ECRI relèvent de bonnes pratiques visant à mettre un terme à la marginalisation sociale des minorités. Les autorités de certains États membres, par exemple, sont parvenues à adopter des mesures positives pour accroître la présence de ces groupes sur le marché du travail. L'ECRI a poursuivi en 2017 son étroite coopération avec le Comité consultatif de la Convention-cadre pour la protection des minorités nationales du Conseil de l'Europe.

Islamophobie

14. La rhétorique anti-musulmane a persisté dans de nombreux pays membres au cours de l'année. L'islam a continué d'être perçu comme un danger, et dépeint par des populistes xénophobes comme une religion encline à la violence et au terrorisme - une accusation susceptible de déclencher des attitudes d'intolérance parmi les non-musulmans, et de nourrir la peur et la colère. Ces stéréotypes se sont traduits par une augmentation des actes

islamophobes : discours de haine et violences à l'encontre de musulmans et de leurs institutions, et fréquentes discriminations. Certaines personnalités politiques populistes, particulièrement pendant des campagnes électorales, ont attisé la haine contre les musulmans en profitant des inquiétudes que suscitent les grands mouvements de migrants. L'islamophobie et le discours qui l'accompagne ont progressivement paru plus acceptables dans l'opinion publique et les médias dans un nombre croissant de pays.

15. Les rapports de l'ECRI ont rappelé à quel point il est important d'instaurer un dialogue authentique avec les communautés musulmanes et d'agir pour lancer le débat sur l'image de l'islam et des communautés musulmanes projetée dans le public. L'ECRI a encouragé dans ce but les gouvernements à mettre en œuvre les recommandations de sa [RPG n° 5](#) sur la lutte contre l'intolérance et les discriminations envers les musulmans et de sa [RPG n° 15](#) sur la lutte contre le discours de haine.

Antisémitisme

16. La situation des juifs en Europe ne s'est pas sensiblement améliorée en 2017. La haine antisémite, souvent exprimée sous forme d'insultes, de menaces, d'actes de vandalisme commis dans des synagogues ou des cimetières juifs, et de violences à l'encontre de personnes juives, a encore été répandue. Comme les années précédentes, des protestations contre Israël ont souvent tourné à la rhétorique antisémite générale et à des appels à la violence contre tous les juifs. Certains responsables politiques ont fermement pris position contre cette haine, mais la persistance de l'antisémitisme a donné lieu à trop peu d'indignation générale. Bien au contraire, la haine contre les juifs a pris un air de normalité dans de nombreuses sociétés d'Europe, et il est inquiétant de voir que cette attitude n'est pas davantage prise au sérieux.

17. Sachant que de nombreux immigrés fraîchement arrivés en Europe viennent de pays où le discours public est souvent dominé par les préjugés antisémites (particulièrement au Moyen-Orient), la question de savoir comment introduire la sensibilisation à l'antisémitisme dans les cours d'intégration sans stéréotyper les immigrés est particulièrement délicate. La possibilité de mettre en place des points de contact gouvernementaux spécifiquement chargés de la lutte contre l'antisémitisme (comme l'ont recommandé aussi l'OSCE et le Parlement de l'UE) a été évoquée dans certains

pays. L'ECRI a par ailleurs continué d'inviter les gouvernements à s'inspirer de sa [RPG n° 9](#) sur la lutte contre l'antisémitisme.

Racisme contre les Noirs

18. Les problèmes que rencontrent les communautés noires et les personnes d'ascendance africaine dans toute l'Europe persistent ; l'ECRI les a décrits dans ses rapports annuels précédents, et il n'y a guère eu de progrès dans ce domaine. Les groupes d'actions locaux et les réseaux nationaux et européens de personnes d'origine africaine recensent de plus en plus activement les cas de discrimination, de discours de haine et de violence, mais ces groupes de la société civile indiquent que de nombreux gouvernements ne paraissent pas vraiment déterminés à y remédier. Lors de ses visites de monitoring, l'ECRI a par ailleurs observé que les autorités de plusieurs pays membres du Conseil de l'Europe n'avaient organisé que très peu d'activités dans le cadre de la Décennie internationale des personnes d'ascendance africaine lancée par l'ONU (2015-2024), voire n'étaient même pas au courant de son existence.

Homophobie et transphobie

19. Les personnes lesbiennes, gay, bisexuelles et transgenres (LGBT) bénéficient d'une meilleure protection que jamais dans de nombreux pays membres ; mais dans d'autres, elles ont du mal à exercer pleinement leurs droits de l'homme dans des environnements où persistent l'homophobie et la transphobie. Plusieurs événements inquiétants ont par exemple eu lieu en 2017 dans certains pays (détention illégale en masse de personnes LGBT, descentes de police dans des lieux publics ouverts aux personnes LGBT ou restrictions à la liberté de réunion). La haine homophobe et transphobe est toujours répandue, surtout sur l'internet et les réseaux sociaux, qui ont contribué à une montée de l'hostilité à l'encontre de ces groupes.

20. Certains progrès n'ont pas moins été constatés. Dans plusieurs pays membres, l'ECRI a observé des efforts notables de coopération étroite entre les autorités publiques, notamment les services de répression, et les membres des communautés LGBT, visant en particulier à prévenir les crimes de haine et à enquêter efficacement à leur sujet. Ces efforts ont donné des résultats prometteurs en améliorant la confiance dans les institutions et en faisant voir les personnes LGBT sous un jour positif dans le public.

Les rapports de l'ECRI indiquent également que l'introduction de la sensibilisation dans les programmes scolaires peut contribuer de façon significative à la promotion de la tolérance au sein de la société.

Convention européenne des droits de l'homme

21. Le Protocole n° 12, qui complète la Convention européenne des droits de l'homme par une interdiction générale de la discrimination, a désormais été ratifié par 20 des 47 États membres du Conseil de l'Europe ; la dernière ratification émanait du Portugal (janvier 2017). L'ECRI continuera de recommander la ratification de ce traité dans le cadre de ses travaux de monitoring par pays.

22. L'ECRI note avec satisfaction que la Cour européenne des droits de l'homme continue de se référer dans ses arrêts à ses normes et à ses conclusions par pays. En 2017, la Cour a cité son travail dans ses arrêts suivants : *Grigoryan et Sergeyeva c. Ukraine*, requête n° 63409/11, 28 mars 2017 ; *Adyan et autres c. Arménie*, requête n° 75604/11, 12 octobre 2017 ; *Garib c. Pays-Bas*, requête n° 43494/09, Grande Chambre, 6 novembre 2017 (opinion dissidente du juge Pinto de Albuquerque, à laquelle se rallie le juge Vehabović).

Activités de l'ECRI en 2017

1. Approche par pays

23. Le monitoring par pays constitue le premier volet des activités statutaires de l'ECRI, qui examine de près la situation dans chacun des États membres du Conseil de l'Europe et formule des suggestions et des propositions sur les façons possibles de remédier aux problèmes identifiés. Son objectif est de recommander des solutions utiles et fondées, susceptibles d'aider les gouvernements à prendre des mesures concrètes et pragmatiques pour lutter contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie, l'antisémitisme et l'intolérance.

24. Le rapport de l'ECRI est d'abord transmis sous forme de projet de texte à l'État membre concerné et fait l'objet d'un dialogue confidentiel. Son contenu est revu à la lumière des observations formulées par les autorités du pays. Le document est ensuite adopté sous sa forme définitive et transmis au gouvernement de l'État membre concerné, par l'intermédiaire du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe.

25. L'approche par pays de l'ECRI concerne l'ensemble des États membres du Conseil de l'Europe, placés sur un pied d'égalité. Les rapports du premier cycle ont été achevés à la fin de 1998. De janvier 1999 à la fin décembre 2002, l'ECRI a effectué le deuxième cycle de ses travaux par pays. De janvier 2003 à la fin décembre 2007, elle s'est consacrée au troisième cycle. Elle a commencé son quatrième cycle en 2008. Ce cycle différait des précédents en ce sens qu'il a introduit un mécanisme de suivi intermédiaire : l'ECRI demandait que soient appliquées en priorité jusqu'à trois recommandations, et invitait l'État membre concerné à lui rendre compte des mesures prises en ce sens dans les deux ans suivant la publication du rapport. En 2017, elle a publié ses conclusions sur la mise en œuvre des recommandations prioritaires figurant dans ses rapports du quatrième cycle publiés en 2014, qui concernaient la Roumanie et la Slovaquie.

26. L'ECRI a commencé son cinquième cycle de monitoring par pays en 2013. Ce cycle est axé sur certains sujets appelant une analyse approfondie dans tous les États membres : questions

législatives, discours de haine, violence raciste, homophobe et transphobe, politiques d'intégration. En outre, chaque rapport traite d'un certain nombre de sujets propres au pays ; l'ECRI aborde ainsi tout autre grand problème « de racisme, de discrimination raciale, de xénophobie, d'antisémitisme ou d'intolérance » observé dans le pays concerné. Les recommandations intermédiaires qui n'ont pas été mises en œuvre, ou qui ne l'ont été que partiellement au cours du quatrième cycle, font aussi l'objet d'un suivi. Enfin, dans le cadre de sa mission de surveillance de l'intolérance envers les groupes vulnérables, l'ECRI peut traiter de la discrimination à l'égard des communautés LGBT dans la partie réservée aux questions concernant spécifiquement le pays. Elle a publié en 2017 ses premières conclusions sur la mise en œuvre des recommandations prioritaires formulées dans ses premiers rapports du cinquième cycle, publiés en 2014, et qui concernaient la Belgique, la Bulgarie, l'Allemagne, la République slovaque et la Suisse.

27. Pour se faire une idée aussi détaillée et complète que possible de la situation, l'ECRI organise une visite de contact préalablement à l'élaboration de chaque rapport. Les visites sont l'occasion pour ses rapporteurs de rencontrer des responsables travaillant dans les différents ministères et administrations publics concernés par les questions relevant de son mandat. Elles leur permettent aussi de rencontrer des représentants d'ONG opérant sur le terrain, ainsi que des experts indépendants et d'autres personnes concernées par la lutte contre le racisme et l'intolérance.

28. L'ECRI a publié en 2017 huit rapports du cinquième cycle par pays concernant l'Andorre, la Bosnie-Herzégovine, le Danemark, l'Islande, le Luxembourg, le Monténégro, la Serbie et l'Ukraine.

29. Tous les rapports publiés en 2017 ont été traduits dans la ou les langue(s) nationale(s) du pays concerné, et des mesures ont été prises en vue de leur diffusion nationale la plus large possible auprès des parties prenantes.

30. Les rapports de l'ECRI ont eu un large écho dans les médias. Les réactions qu'ils suscitent montrent à quel point ils sont d'actualité, et à quel point il est urgent d'assurer le suivi des recommandations qu'ils contiennent.

31. L'ECRI a effectué en 2017 neuf visites de contact : en Croatie, en Lettonie, au Liechtenstein, à Malte, en République de Moldova, au Portugal, à Saint-Marin, en Espagne et en Suède.

32. L'ECRI a entamé en 2017 les travaux de préparation de son sixième cycle de monitoring par pays. À sa 74^e réunion plénière, du 5 au 8 décembre, elle a examiné un projet de document d'information sur le sixième cycle de monitoring préparé par son Bureau, et chargé ce dernier d'élaborer une version révisée du document pour sa réunion plénière suivante de mars 2018.

33. Pour maintenir ce rythme de visites et la qualité du travail qu'elle doit fournir en vertu de son Statut, l'ECRI a besoin d'un secrétariat disposant de ressources et de compétences suffisantes.

2. Travaux sur des thèmes généraux

Recommandations de politique générale

34. Les recommandations de politique générale de l'ECRI, qui constituent le deuxième volet de ses activités statutaires, sont destinées aux gouvernements de tous les États membres et portent sur des aspects particulièrement préoccupants et actuels de la lutte contre le racisme et l'intolérance. Les responsables de l'élaboration des stratégies, des programmes et des projets nationaux sont invités à s'en inspirer comme de lignes directrices.

35. L'ECRI a clos en 2017 la révision de sa [Recommandation de politique générale \(RPG\) n° 2](#) et adopté à sa 74^e réunion plénière (5-8 décembre) la RPG n° 2 révisée sur les organismes de promotion de l'égalité chargés de lutter contre le racisme et l'intolérance au niveau national⁵, avec son exposé des motifs. La nouvelle version puise dans les bonnes pratiques ; elle contient des normes qui aideront les États membres à consolider encore leurs organismes de promotion de l'égalité, qui sont essentiels pour promouvoir l'égalité et mettre fin au racisme et à l'intolérance de manière durable. Tout en abordant les grands aspects de la constitution, de l'indépendance et du bon fonctionnement de ces organismes, la RPG n° 2 révisée sur les organismes de promotion de l'égalité souligne à quel point il est important de faire en sorte qu'ils remplissent pleinement leurs deux fonctions essentielles : promouvoir l'égalité et prévenir la discrimination ; et assister les

⁵ Le terme d'organe national spécialisé a été remplacé par « organisme de promotion de l'égalité » dans la version révisée de la RPG n° 2 publiée le 27 février 2018

personnes exposées à la discrimination et à l'intolérance, et traiter les contentieux en leur nom.

36. L'ECRI a contribué et participé en 2017 à plusieurs conférences et séminaires sur le discours de haine, en soulignant à quel point sa RPG n° 15 sur la lutte contre le discours de haine publiée le 21 mars 2016 reste d'actualité et utile ; le détail de ces rencontres est présenté ci-dessous aux sections « autres activités » et « coopération avec les instances concernées du Conseil de l'Europe et avec les autres organisations internationales ».

37. L'ECRI a aussi organisé le 26 octobre 2017 avec la *Platform for International Cooperation on Undocumented Migrants* (PICUM) une réunion de parties prenantes pour la présentation de sa [RPG n° 16](#) sur la protection des migrants en situation irrégulière contre la discrimination et sur son application concrète. La rencontre a fait converger de nombreuses parties prenantes, dont des représentants de gouvernements de pays membres de l'Union européenne et du Conseil de l'Europe, d'organisations internationales, d'acteurs institutionnels, des milieux universitaires et de la société civile.

38. L'ECRI a présenté et distribué au cours de l'année six versions abrégées de ses RPG [n° 5](#), [9](#), [10](#), [11](#), [15](#) et [16](#) dans les deux langues officielles ; certaines d'entre elles ont été traduites dans d'autres langues européennes dans la perspective de rencontres particulières. Destinées au grand public, ces versions à la présentation attrayante contiennent les points essentiels des diverses RPG. L'ECRI s'est aussi attelée à la préparation de versions abrégées de ses [RPG n° 2](#) (révisée), 3, 13 et 14, lesquelles ont été mises au point à la réunion plénière du mois de décembre et seront publiées prochainement.

3. Relations avec la société civile

39. La lutte contre le racisme et l'intolérance ne peut être efficace que si l'on arrive à faire passer le message jusque dans la société tout entière. À cet égard, la sensibilisation du grand public et une stratégie de communication adaptée sont essentielles. L'ECRI attache une grande importance à ce troisième volet de ses activités statutaires.

40. L'ECRI a participé et contribué à des rencontres organisées par plusieurs organisations de la société civile sur des thèmes

variés. Les 2 et 3 mars 2017, l'un de ses membres a participé à Vienne au séminaire du Forum européen pour la sécurité urbaine (*European Forum for Urban Security*, EFUS) « Prévenir et combattre les violences discriminatoires au niveau local ». Son président a pris part à une conférence sur le racisme dans les médias et la société organisée par le syndicat national des journalistes du Royaume-Uni à Londres le 11 mars 2017. Du 6 au 8 juillet, l'un de ses membres a participé à la sixième biennale de la conférence internationale *AfroEuropeans : Black Cultures and Identities in Europe* (Européens d'origine africaine : cultures et identités noires en Europe), organisée par l'université de Tampere (Finlande) et le réseau international de recherche *AfroEuropeans Cultures and Identities* de Tampere. À sa 74^e réunion plénière, le 6 décembre 2017, l'ECRI a eu un échange de vues sur la notion de race avec M. Jean-Frédéric Schaub, directeur des études à l'École des hautes études en sciences sociales (EHESS) de Paris.

Organisation de tables rondes nationales dans les États membres

41. Les tables rondes nationales organisées par l'ECRI à la suite de la publication de ses rapports par pays constituent un précieux outil de facilitation du dialogue entre les acteurs étatiques et non étatiques sur les questions liées à la lutte contre le racisme et l'intolérance. Elles s'adressent aux acteurs de la société civile ainsi qu'aux représentants des autorités, et ont pour but de nourrir le débat commun sur la meilleure façon de promouvoir la mise en œuvre des recommandations de l'ECRI.

42. L'ECRI a organisé une table ronde à Bratislava le 28 septembre 2017, avec le Centre national slovaque pour les droits de l'homme. Cette rencontre a réuni des autorités nationales et locales, des universitaires, des représentants de la justice et des services de répression, d'organisations internationales et d'ONG, qui se sont penchés sur la mise en œuvre des recommandations du rapport de 2014 de l'ECRI sur la République slovaque et ses conclusions de 2017 concernant en particulier le cadre législatif et institutionnel de lutte contre le racisme, la discrimination raciale et le discours de haine.

43. Cette table ronde a fait mieux connaître les travaux de l'ECRI et renforcé l'impact de ses recommandations en République slovaque.

4. Coopération avec les organismes de promotion de l'égalité dans la lutte contre le racisme et la discrimination raciale

44. Les organismes de promotion de l'égalité sont des partenaires stratégiques pour l'ECRI. Un séminaire a été organisé à leur intention les 23 et 24 mai 2017 à Strasbourg ; il était consacré à la révision de la Recommandation de politique générale n° 2 de l'ECRI sur les organismes de promotion de l'égalité chargés de lutter contre le racisme et l'intolérance au niveau national. Le séminaire a examiné la révision de la RPG préparée par le groupe de travail de l'ECRI, dans le but d'y intégrer l'expérience et les positions des participants. Les sujets abordés ont été : le but et l'utilisation des normes destinées aux organismes de promotion de l'égalité ; l'architecture institutionnelle de ces organismes ; leurs fonctions (promotion et prévention ; assistance aux victimes et contentieux ; décisions) et leur fonctionnement (efficacité, indépendance et accessibilité). Le séminaire a réuni les représentants des organismes de promotion de l'égalité des pays membres, dont des médiateurs nationaux et des institutions nationales des droits de l'homme, des membres de l'ECRI, d'organisations européennes et d'organisations internationales intergouvernementales, d'ONG et de réseaux.

5. Autres activités

45. Elle a en outre activement participé à des rencontres organisées par des autorités nationales et des collectivités locales. Son Président a participé le 28 avril 2017 à un séminaire de haut niveau sur « la liberté religieuse en Europe : réalisations et perspectives » organisé à Strasbourg par la représentation permanente de la République de Saint-Marin auprès du Conseil de l'Europe et le *Council on International Law and Politics*. Un membre de l'ECRI a participé le 6 juin 2017 à Helsinki à un séminaire organisé par le ministère des Affaires étrangères de Finlande sur la situation des droits de l'homme en Europe et le travail des mécanismes de défense des droits de l'homme du Conseil de l'Europe. Le Président de l'ECRI a également pris part à la 3^e conférence du réseau IPCAN (*Independent Police Complaints Authorities's Network*) sur le respect des droits fondamentaux et des libertés dans le contexte du renforcement de la lutte contre le

terrorisme ; cette rencontre, organisée par le défenseur français des droits et le Conseil de l'Europe, s'est déroulée les 14 et 15 septembre 2017 à Strasbourg. Les 2 et 3 octobre 2017, l'ECRI a pris part à Vienne à une réunion du comité sur le génocide des Roms de l'*International Holocaust Remembrance Alliance*, sur le thème de l'antitsiganisme ; l'organisateur était le ministère fédéral autrichien de l'Éducation.

46. À sa 72^e réunion plénière (22-24 mars 2017), l'ECRI a élu M. Šarūnas Liekis (membre au titre de la Lituanie) membre du Bureau pour deux ans à compter du 23 mars 2017. À sa 73^e réunion plénière (20-23 juin), l'ECRI a élu Mme Maria Daniella Marouda (membre au titre de la Grèce) deuxième vice-présidente jusqu'au 31 décembre 2017 (reste de la mandature du deuxième vice-président précédent) avec effet immédiat ; elle a unanimement décidé que cette période ne compterait pas comme une année de mandature au regard de l'article 6(2) du règlement de la Commission. À sa 74^e réunion plénière (5-8 décembre), l'ECRI a procédé à l'élection d'un président, de deux vice-présidents et de deux membres du Bureau : M. Jean-Paul Lehnens (membre au titre du Luxembourg) a été élu président pour deux ans ; Mme Maria Daniella Marouda (membre au titre de la Grèce) a été élue première vice-présidente pour un an ; Mme Reetta Toivanen (membre au titre de la Finlande) a été élue deuxième vice-présidente pour la même période. M. Christian Ahlund (membre au titre de la Suède) a été élu membre du Bureau pour deux ans. M. Michael Farrell (membre au titre de l'Irlande) a été élu membre du Bureau pour deux ans aussi. Leur mandat commence le 1^{er} janvier 2018. À sa 74^e réunion plénière (5-8 décembre 2017), l'ECRI a élu des membres du groupe de travail sur les relations avec la société civile et les organes spécialisés. Les personnes suivantes ont été élues pour trois ans : Mme Nadejda Hriptievschi (membre au titre de la République de Moldova), Mme Barbara John (membre au titre de l'Allemagne), M. Andreas Paschalides (membre au titre de Chypre) ; Leur mandat commence le 1^{er} janvier 2018. Ces élections ont toutes été organisées conformément aux articles 6 et 7 du règlement de l'ECRI.

6. Stratégie de communication

47. Afin d'atteindre un public plus large, l'ECRI a lancé et distribué des versions abrégées de ses RPG. Des efforts sont faits pour continuer à les traduire dans des langues non officielles du Conseil de l'Europe. Compte tenu de l'importance croissante des médias sociaux, l'ECRI a également ouvert un compte Twitter en 2017 et mis à jour sa base de données avec un moteur de recherche dédié «HUDOC-ECRI» qui contient tous les documents de l'ECRI. En outre, des activités telles que la publication des rapports nationaux de l'ECRI et des conclusions intérimaires de suivi, les visites de pays, son séminaire avec les organismes de promotion de l'égalité et sa table ronde en République slovaque ont attiré l'attention des médias. Environ 500 articles de presse couvrant le travail de l'ECRI ont été identifiés au cours de l'année. L'ECRI continuera à prendre de nouvelles mesures pour renforcer sa stratégie de communication.

Coopération avec les instances concernées du Conseil de l'Europe et d'autres organisations internationales

48. L'ECRI a participé et contribué à de nombreuses manifestations dans le cadre de la coopération qu'elle entretient avec les instances concernées du Conseil de l'Europe et d'autres organisations internationales.

Conseil de l'Europe

49. L'ECRI a poursuivi en 2017 sa coopération avec d'autres organes de surveillance du Conseil de l'Europe. Une délégation de l'ECRI a effectué du 20 au 24 novembre une visite de monitoring en Lettonie, parallèlement à la visite d'une délégation du Comité consultatif de la Convention-cadre pour la protection des minorités nationales.

50. L'Assemblée parlementaire (APCE) et le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe sont représentés aux réunions plénières de l'ECRI et contribuent à ses travaux. L'ECRI a participé à plusieurs rencontres organisées par l'APCE en 2017. Le 13 février, l'un de ses membres a pris part à la conférence sur la recrudescence de la haine et des théories du complot en ligne et la perte de confiance dans les médias, organisée par la Commission sur l'égalité et la non-discrimination et l'Alliance parlementaire contre la haine. Le président de l'ECRI a participé à Madrid, le 10 mars, à un échange de vues avec la Commission permanente de l'Assemblée parlementaire. Le 24 novembre, l'un de ses membres a pris part à un séminaire sur la lutte contre l'intolérance, la discrimination et la haine et les façons d'améliorer la législation et l'application des textes, organisé à Tirana par l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe en liaison avec le Parlement albanais. L'ECRI a en outre transmis ses commentaires sur la Recommandation 2098 (2017) de l'Assemblée parlementaire « Mettre fin à la cyberdiscrimination et aux propos haineux en ligne ».

51. Le 6 juillet, en collaboration avec le Secrétaire général adjoint et le secrétariat de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, l'ECRI a apporté une contribution à la Commission Jo Cox

de la Chambre des députés italienne sur l'intolérance, la xénophobie et le racisme, qui prépare actuellement un livre blanc sur le discours de haine.

52. Un membre de l'ECRI a participé à l'atelier contre la haine dans le sport, organisé à Sarajevo les 21 et 22 novembre 2017 par l'Accord partiel élargi sur le sport (APES) avec le Service jeunesse du Conseil de l'Europe et le ministère des Affaires civiles de Bosnie-Herzégovine. Il a présenté et animé un débat interactif sur le cadre juridique et politique de la lutte contre le discours de haine et les réparations à offrir à ses victimes. Un membre de l'ECRI a aussi participé à l'Événement marquant des Cités interculturelles sur les politiques urbaines en faveur de l'intégration inclusive des migrants et l'avantage de la diversité, organisé par le Conseil de l'Europe et les Cités interculturelles les 28 et 29 novembre 2017 à Lisbonne. Le Président a pris part le 29 novembre à Strasbourg à un échange de vues avec le Comité européen pour les problèmes criminels (CDPC), à l'occasion de la 73^e session plénière de ce dernier ; l'échange a englobé une présentation de la RPG n° 15 de l'ECRI sur la lutte contre le discours de haine, qui devait stimuler le débat sur le discours de haine dans la perspective du renforcement des synergies et de la coopération dans les domaines intéressants à la fois l'ECRI et le CDPC.

53. De manière générale, l'ECRI est tenue régulièrement informée des travaux des autres instances du Conseil de l'Europe traitant de questions liées au racisme et à l'intolérance, que son secrétariat informe de ses propres activités.

Organisation des Nations Unies

Examen périodique universel (EPU)

54. En 2017, l'ECRI a contribué aux 28^e, 29^e et 30^e examens périodiques universels par ses rapports par pays et ses conclusions de suivi intermédiaire.

Conventions de l'ONU

55. L'ECRI a eu un échange de vues le 21 juin 2017 avec Mme Anastasia Crickley, présidente du Comité des Nations Unies pour l'élimination de la discrimination raciale. La possibilité d'un resserrement de la coopération entre l'ECRI et le CERD a notamment été abordée.

56. Les rapports de l'ECRI font régulièrement référence à la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale. L'ECRI encourage aussi les États qui n'y ont pas encore procédé à faire la déclaration visée à l'article 14 de la Convention permettant à des personnes ou à des groupes de personnes de transmettre une communication au Comité pour l'élimination de la discrimination raciale (CERD), *Haut-Commissariat aux droits de l'homme (HCDH)*

Haut-Commissariat aux droits de l'homme (HCDH)

57. L'ECRI est régulièrement invitée à participer à des réunions organisées par le HCDH et à lui apporter des contributions fondées sur ses travaux de monitoring et ses travaux thématiques. Des membres du personnel du HCDH sont régulièrement invités aussi aux rencontres organisées par l'ECRI. Cette dernière a participé avec la Direction générale des droits de l'homme et de l'État de droit du Conseil de l'Europe, le 31 janvier 2017 à Strasbourg, à la neuvième réunion de coordination entre le HCDH et le Conseil de l'Europe consacrée à la migration. Un membre de l'ECRI a participé du 3 au 7 avril 2017 à Genève à la 20^e session du groupe d'experts sur les peuples de descendance africaine, intitulée *Leaving no one behind, people of African descent and the Sustainable Development Goals* (n'oublier personne, les peuples de descendance africaine et les objectifs de développement durable). L'ECRI a pris part le 16 juin 2017 à une table ronde sur les principes et lignes directrices relatifs à la protection des droits de l'homme des migrants en situation vulnérable, organisée conjointement par le HCDH et la *Platform for International Co-operation on Undocumented Migrants* (PICUM). Elle a aussi participé, le 16 octobre 2017 à Genève, à la 15^e session du groupe de travail intergouvernemental sur l'application effective de la Déclaration et du Programme d'action de Durban.

Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR)

58. L'ECRI entretient une étroite coopération avec le HCR, en particulier par l'intermédiaire de la représentation de ce dernier auprès des institutions européennes à Strasbourg. Elle reçoit régulièrement des contributions du HCR pour ses visites dans les pays et ses tables rondes et sur diverses questions juridiques.

Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE)

59. L'ECRI et le Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme (BIDDH) de l'OSCE continuent de s'inviter mutuellement à leurs conférences et réunions respectives. Le BIDDH/OSCE est systématiquement invité et prend part aux tables rondes par pays de l'ECRI, et cette dernière contribue régulièrement aux réunions du BIDDH.

60. Cette coopération régulière a eu plusieurs temps forts en 2017. Le 15 mai, l'ECRI a assisté à Berlin, à la Société parlementaire du Bundestag allemand, à la présentation du guide pratique du BIDDH sur la compréhension du crime de haine antisémite et la réponse aux besoins des communautés juives en matière de sécurité. Le 22 novembre, un membre de l'ECRI a participé à Erevan à la conférence de l'OSCE *Preventing and Countering Hate Crimes against Christians and Members of Other Religious Groups — Perspectives from the OSCE and Beyond* (prévenir et contrer le crime de haine à l'encontre des chrétiens et des membres d'autres groupes religieux — perspectives dans l'optique de l'OSCE et au-delà). L'ECRI a également pris part à la conférence régionale des Balkans occidentaux *Protect and respect — safeguarding human rights* (protéger et respecter — sauvegarder les droits de l'homme) convoquée par la mission de l'OSCE à Podgorica les 23 et 24 novembre ; ont notamment été abordés le discours de haine, le crime de haine et l'autorégulation au sein des médias, y compris les médias sociaux.

61. Le BIDDH/OSCE et l'ECRI continuent d'attacher une importance spéciale à la lutte contre les infractions motivées par la haine ; ce sujet les intéresse tous deux aussi dans le contexte du cinquième cycle de monitoring de l'ECRI, axé notamment sur le discours de haine et la violence raciste. Les deux organisations coopèrent et profitent de leurs compétences et actions respectives dans ce domaine : rapports par pays et recommandations de politique générale pour l'ECRI ; compilations de données *Hate Crimes in the OSCE Region — Incidents and Responses: Annual Report* (crimes de haine dans la région de l'OSCE — incidents et réactions : rapport annuel) pour le BIDDH.

Union européenne

Commission européenne

62. La direction Égalité et citoyenneté de l'Union (Direction générale de la justice et des consommateurs de la Commission européenne), et le secrétariat de l'ECRI se tiennent mutuellement informés des développements importants dans leurs travaux, et échangent des informations sur des sujets qui les intéressent toutes deux. Le 17 mai 2017, l'ECRI a pris part à une réunion avec le chef du Service de l'antidiscrimination du Conseil de l'Europe et celui de l'unité non-discrimination et coordination des questions relatives aux Roms de la direction Égalité et citoyenneté de l'Union (Direction générale de la justice et des consommateurs), pour étudier des programmes possibles de coopération. L'ECRI a assisté à la troisième réunion organisée les 31 mai et 1^{er} juin à Bruxelles par la Commission européenne, du Groupe de haut niveau de l'UE sur la lutte contre le racisme, la xénophobie et d'autres formes d'intolérance ; il y a été question de la lutte contre le crime de haine en ligne, de la garantie de la justice pour les victimes de crimes et de discours de haine, et des méthodes de collecte et d'enregistrement des données sur le crime de haine.

Agence des droits fondamentaux (FRA)

63. La coopération s'est poursuivie en 2017 entre l'ECRI et la FRA ; la commission renvoie d'ailleurs régulièrement aux travaux de la FRA dans ses rapports. L'ECRI a continué de fournir des éléments à la FRA pour son rapport annuel, et la FRA à l'ECRI pour la préparation de ses rapports par pays. Tout au long de l'année, elle a participé activement à plusieurs manifestations organisées par la FRA, dont les deuxième (26 avril) et troisième (6 octobre) réunions du sous-groupe travaillant sur les méthodologies de collecte et d'enregistrement des données relatives au crime de haine.

Organisation des États américains

64. L'ECRI a eu le 22 mars 2017 un échange de vues avec Mme Betilde Muñoz-Pogossian, directrice du Département de l'inclusion sociale (DIS) du Secrétariat pour l'accès aux droits et à l'égalité de l'Organisation des États américains.

65. Le Président de l'ECRI et le chef du Service de l'antidiscrimination du Conseil de l'Europe ont pris part du 6 au 8 novembre 2017 à Washington DC à un fécond échange avec le Conseil permanent de l'Organisation des États américains. Ils se sont également entretenus avec M. Nestor Mendez, le Secrétaire général adjoint de l'OEA, et des fonctionnaires de la Banque mondiale ; le Département d'État des États-Unis d'Amérique ; des organisations étatsuniennes de défense des droits civils. Le Président de l'ECRI a donné une conférence à l'*American University* et s'est entretenu avec le président du *Anti-Racist Research and Policy Center* et le codirecteur de l'*Academy on Human Rights and International Humanitarian Law*. Ces échanges ont contribué aux travaux préparatoires de la formation d'une Commission interaméricaine pour la prévention et l'élimination du racisme, de la discrimination raciale et de toutes les formes de discrimination et d'intolérance, et renforcé la coopération, les synergies et le partage de compétences avec l'OEA, la Banque mondiale, le Département d'État des États-Unis d'Amérique et des organisations de la société civile américaine.

Déclaration commune

66. L'ECRI, la FRA et le BIDDH/OSCE ont publié une déclaration commune le 21 mars, à l'occasion de la Journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale. Le document souligne qu'il est de la responsabilité de tous, et des dirigeants politiques en particulier, de contrer le discours d'intolérance et le discours de haine, et de veiller à ce que leurs causes profondes soient traitées par le biais de l'éducation. Il appelle aussi les gouvernements et les autorités publiques à promouvoir l'inclusion et le respect mutuel par l'éducation, rappelant qu'il est essentiel que des récits positifs forts viennent empêcher l'incitation à la haine et contrer le discours de haine à l'ère du numérique.

Annexe I - Composition de l'ECRI⁶

Nom	Membre au titre du pays suivant	Date d'expiration du mandat
Monsieur Christian ÅHLUND	Suède	24 mai 2020
Monsieur Jovan ANANIEV	« l'ex-République yougoslave de Macédoine »	5 février 2018
Monsieur Gabriel BALAYAN	Arménie	7 juillet 2020
Madame Raluca BESTELIU	Roumanie	31 décembre 2017
Monsieur Sinisa BJEKOVIC	Monténégro	9 décembre 2018
Monsieur Thomas BÜCHEL	Liechtenstein	27 mai 2019
Monsieur Patrice DAVOST	Monaco	6 décembre 2020
Monsieur Régis de GOUTTES	France	16 septembre 2019
Madame María ELOSEGUI ITXASO	Espagne	31 décembre 2017
Monsieur Vitaliano ESPOSITO	Italie	31 décembre 2017

⁶ Tous les tableaux de cette annexe reflètent la situation au 31 décembre 2017.

Nom	Membre au titre du pays suivant	Date d'expiration du mandat
Monsieur Michael FARRELL	Irlande	29 novembre 2021
Monsieur Gilberto FELICI	Saint-Marin	11 juin 2018
Monsieur Fernando FERREIRA RAMOS	Portugal	31 décembre 2017
Monsieur Saša GAJIN	Serbie	6 novembre 2022
Madame Domenica GHIDEI BIIDU	Pays-Bas	7 octobre 2020
Madame Nadejda HRIPTIEVSCHI	Moldova	15 septembre 2018
Madame Vasilika HYSI	Albanie	31 décembre 2017
Monsieur Rovshan ISMAYILOV	Azerbaïdjan	31 décembre 2017
Monsieur Dalibor JÍLEK	République tchèque	31 décembre 2017
Madame Barbara JOHN	Allemagne	31 décembre 2017
Monsieur Imre JUHÁSZ	Hongrie	31 décembre 2017
Madame Anhelita KAMENSKA	Lettonie	25 octobre 2021
Madame Elżbieta KARSKA	Pologne	2 mai 2022

Nom	Membre au titre du pays suivant	Date d'expiration du mandat
Monsieur Baldur KRISTJÁNSSON	Islande	31 décembre 2017
Madame Mojca KUCLER DOLINAR	Slovénie	31 décembre 2017
Monsieur Volodymyr KULYK	Ukraine	10 décembre 2018
Monsieur Gün KUT	Turquie	31 décembre 2017
Madame Renee LAIVIERA	Malte	17 novembre 2019
Monsieur Jean-Paul LEHNERS	Luxembourg	8 février 2021
Monsieur Šarūnas LIEKIS	Lituanie	31 décembre 2017
Madame Ülle MADISE	Estonie	31 décembre 2017
Madame Maria Daniella MAROUDA	Grèce	4 novembre 2020
Monsieur Andreas PASCHALIDES	Chypre	31 décembre 2017
Monsieur Predrag RAOSAVLJEVIC	Bosnie-Herzégovine	10 décembre 2018
Monsieur Jacint RIBERAYGUA CAELLES	Andorre	26 septembre 2021
Monsieur François SANT'ANGELO	Belgique	31 décembre 2017

Nom	Membre au titre du pays suivant	Date d'expiration du mandat
Monsieur Gerald SCHÖPFER	Autriche	27 février 2020
Madame Tena ŠIMONVIĆ EINWALTER	Croatie	1 juillet 2019
Madame Eva SMITH ASMUSSEN	Danemark	31 décembre 2017
Monsieur Sergey SOKOLOVSKIY	Fédération de Russie	31 décembre 2017
Monsieur Aslak SYSE	Norvège	31 décembre 2017
Monsieur Daniel THÜRER	Suisse	31 décembre 2018
Madame Reetta TOIVANEN	Finlande	1 juillet 2019
Monsieur George TUGUSHI	Géorgie	31 décembre 2017
Monsieur Michal VAŠEČKA	Slovaquie	31 décembre 2017
Monsieur Blagoy VIDIN	Bulgarie	31 décembre 2017
Monsieur Michael WHINE	Royaume-Uni	17 septembre 2018

Suppléants aux membres de l'ECRI

Nom	Suppléant au titre du pays suivant	Date d'expiration du mandat
Madame Doris ANGST	Suisse	31 décembre 2018
Madame Cecilia CARDOGNA	Saint-Marin	11 juin 2018
Monsieur Patrick CHARLIER	Belgique	31 décembre 2017
Monsieur Stanislav DANIEL	Slovaquie	31 décembre 2017
Madame Carolina HADJIATHANASIOU-SHIAMPTANI	Chypre	31 décembre 2017
Madame Dženana HADŽIOMEROVIĆ	Bosnie-Herzégovine	10 décembre 2018
Madame Ketevan KHUTSISHVILI	Géorgie	31 décembre 2017
Madame Renée KOERING-JOULIN	France	16 septembre 2019
Monsieur Oleksiy KRESIN	Lituanie	10 décembre 2018
Monsieur Paul Aarre LAPPALAINEN	Suède	24 mai 2020
Monsieur Alexis MARQUET	Monaco	6 décembre 2020
Madame Carmen QUESADA ALCALÁ	Espagne	31 décembre 2017
Madame Anna RASTAS	Finlande	1 juillet 2019
Madame Fabienne ROSSLER	Luxembourg	8 février 2021

Observateurs de l'ECRI

Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe

Monsieur Titus CORLĂȚEAN

Monsieur Damien THIÉRY

Monsieur Suat ÖNAL

Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe

Monsieur Varinder Singh BOLA

Saint-Siège

Monsieur Jean-Pierre MACHELON

Commission européenne

Madame Linda Maria RAVO

Mexique

Madame Alexandra HAAS PACIUC

Bureau de l'ECRI

Monsieur Christian AHLUND
Président
membre au titre de la Suède

Monsieur Jean-Paul LEHNERS
Vice-Président
membre au titre du Luxembourg

Madame Maria Daniella MAROUDA
Vice-Présidente
membre au titre de la Grèce

Monsieur Siniša BJEKOVIC
Membre du Bureau
membre au titre du Monténégro

Madame Barbara JOHN
Membre du Bureau
membre au titre de l'Allemagne

Monsieur Šarūnas LIEKIS
Membre du Bureau
membre au titre de la Lituanie

Monsieur Daniel THÜRER
Membre du Bureau
membre au titre de la Suisse

Annexe II - Secrétariat de l'ECRI⁷

Madame Michèle AKIP, Secrétaire exécutive de l'ECRI

Tel: +33 (0) 3 88 41 23 46

Monsieur Stefano VALENTI, Responsable des relations extérieures

Tel: +33 (0) 3 90 21 43 28

Madame Camilla TESSENYI, Juriste

Tel: + 33 (0) 3 88 41 30 29

Monsieur Thobias BERGMANN, Chargé de programme

Tel: + 33 (0) 3 90 21 46 19

Monsieur Wolfram BECHTEL, Juriste

Tel: + 33 (0) 3 90 21 58 44

Madame Zeynep USAL KANZLER, Juriste

Tel.: +33 (0) 3 90 21 63 63

Monsieur Denis ROTH-FICHET, Juriste

Tel: +33 (0) 3 90 21 56 27

Madame Sophie KURT, Chargée d'études et de projets

Tel: +33 (0) 3 88 41 35 28

Madame Paula ECK-WALTERS, Documentaliste

Tel: +33 (0) 3 88 41 33 99

Madame Sylvia LEHMANN, Assistante

Tel: +33 (0) 3 88 41 29 64

Madame Maya RASMUSSEN, Assistante

Tel: +33 (0) 3 88 41 24 02

⁷ Cette annexe reflète la situation au 31 décembre 2017.

Adresse du Secrétariat

Direction générale II - Démocratie

Direction de la gouvernance démocratique et de l'anti-discrimination

Conseil de l'Europe

67075 STRASBOURG CEDEX

France

Courriel Secrétariat : ecri@coe.int

Annexe III - Réunions tenues par l'ECRI en 2017

Sessions plénières

- 22-24 mars 2017
- 20-23 juin 2017
- 5-8 décembre 2017

Réunions du Bureau

- 21 mars 2017
- 19 juin 2017
- 8 octobre 2017
- 4 décembre 2017

Réunions du groupe de travail sur les relations avec la société civile et les organes spécialisé

- 21 mars 2017
- 19 juin 2017
- 16 octobre 2017
- 45 décembre 2017

Réunions du groupe de travail sur la révision de la RPG n°2

- 16-17 janvier 2017
- 20-21 mars 2017
- 22-24 mai 2017
- 19 juin 2017
- 6 décembre 2017

Table-ronde nationale

- République slovaque: 28 septembre 2017

Séminaire avec des organismes de promotion de l'égalité chargés de lutter contre le racisme et l'intolérance : « Révision de la Recommandation de politique générale (RPG) n°2 de l'ECRI : Organes spécialisés dans la lutte contre le racisme, la xénophobie, l'antisémitisme et l'intolérance au niveau national »

- 23-24 mai 2017

Réunions des groupes de travail CBC

Préparation des visites de contact :

- Croatie: 3 février 2017
- Lettonie: 23 juin 2017
- Liechtenstein: 23 juin 2017
- Malte: 21 mars 2017
- République de Moldova: 20 juin 2017
- Portugal: 19 juin 2017
- Fédération de Russie: 8 décembre 2017

Amendements :

- Croatie: 5 décembre 2017
- Liechtenstein: 5 décembre 2017
- Malte: 5 décembre 2017
- Monténégro: 22 mars 2017
- Saint-Marin: 21 juin 2017
- Espagne: 20 juin 2017
- Suède: 20 juin 2017
- Ukraine: 22 mars 2017

Suivi intermédiaire :

- Albanie: 8 décembre 2017
- Autriche: 7 décembre 2017
- République tchèque: 7 décembre 2017
- Estonie: 8 décembre 2017
- Grèce: 21 juin 2017
- Hongrie: 8 décembre 2017
- Norvège: 22 juin 2017
- Pologne: 5 décembre 2017
- Slovaquie: 23 mars 2017

Visites de contact

- Croatie: 23-28 avril 2017
- Lettonie: 20-24 novembre 2017
- Malte: 2-5 mai 2017
- République de Moldova: 15-20 octobre 2017
- Portugal: 12-17 novembre 2017
- Saint-Marin: 6-9 mars 2017
- Espagne: 19-24 février 2017
- Suède: 19-24 février 2017

Annexe IV - Liste des publications⁸

- Recommandation de politique générale n° 1 de l'ECRI: La lutte contre le racisme, la xénophobie, l'antisémitisme et l'intolérance (Strasbourg, 4 octobre 1996)
- Recommandation de politique générale n° 2 de l'ECRI: Les organes spécialisés dans la lutte contre le racisme, la xénophobie, l'antisémitisme et l'intolérance au niveau national (Strasbourg, 13 juin 1997)
- Recommandation de politique générale n° 3 de l'ECRI : La lutte contre le racisme et l'intolérance envers les Roms/Tsiganes (Strasbourg, 6 mars 1998)
- Recommandation de politique générale n° 4 de l'ECRI : Enquêtes nationales sur l'expérience et la perception de la discrimination et du racisme par les victimes potentielles (Strasbourg, 6 mars 1998)
- Recommandation de politique générale n° 5 de l'ECRI: La lutte contre l'intolérance et les discriminations envers les musulmans (Strasbourg, 27 avril 2000)
- Recommandation de politique générale n° 6 de l'ECRI: La lutte contre la diffusion de matériels racistes, xénophobes et antisémites par l'internet (Strasbourg, 15 décembre 2000)
- Recommandation de politique générale n° 7 de l'ECRI : la législation nationale pour lutter contre le racisme et la discrimination raciale (Strasbourg, 13 décembre 2002)
- Recommandation de politique générale n° 8 de l'ECRI : Lutter contre le racisme tout en combattant le terrorisme (Strasbourg, 8 juin 2004)
- Recommandation de politique générale n° 9 de l'ECRI : La lutte contre l'antisémitisme (Strasbourg, 9 septembre 2004)

⁸. Les publications qui sont périmées ne figurent plus sur cette liste.

- Recommandation de politique générale n°10 de l'ECRI : Lutter contre le racisme et la discrimination raciale dans et à travers l'éducation scolaire (Strasbourg, 21 mars 2007)
- Recommandation de politique générale n°11 de l'ECRI : La lutte contre le racisme et la discrimination raciale dans les activités de la police (Strasbourg, 4 octobre 2007)
- Recommandation de politique générale n°12 de l'ECRI : Lutter contre le racisme et la discrimination raciale dans le domaine du sport (Strasbourg, 19 mars 2009)
- Recommandation de politique générale n°13 de l'ECRI : La lutte contre l'anti-tsiganisme et les discriminations envers les Roms (Strasbourg, 19 septembre 2011)
- Recommandation de politique générale n°14 de l'ECRI : La lutte contre le racisme et la discrimination raciale dans le monde du travail (Strasbourg, 25 septembre 2011)
- Recommandation de politique générale n°15 de l'ECRI : La lutte contre le discours de haine (Strasbourg, 21 mars 2016)
- Recommandation de politique générale n°16 de l'ECRI : La protection des migrants en situation irrégulière contre la discrimination (Strasbourg, 10 mai 2016)
- Approche pays par pays de l'ECRI:

→ Premier cycle :

- Volume I (Strasbourg, septembre 1997)
- Volume II (Strasbourg, mars 1998)
- Volume III (Strasbourg, 15 juin 1998)
- Volume IV (Strasbourg, 26 janvier 1999)
- Volume V (Strasbourg, 13 mars 1999)
- Volume VI (Strasbourg, 24 mai 1999)
- Volume VII (Strasbourg, 9 novembre 1999)

→ Deuxième cycle :

- Albanie (Strasbourg, 3 avril 2001)
 - Andorre (Strasbourg, 15 avril 2003)
 - Arménie (Strasbourg, 8 juillet 2003)
 - Autriche (Strasbourg, 3 avril 2001)
 - Azerbaïdjan (Strasbourg, 15 avril 2003)
 - Belgique (Strasbourg, 21 mars 2000)
 - Bulgarie (Strasbourg, 21 mars 2000)
 - Croatie (Strasbourg, 3 juillet 2001)
 - Chypre (Strasbourg, 3 avril 2001)
 - République Tchèque (Strasbourg, 21 mars 2000)
 - Danemark (Strasbourg, 3 mars 2001)
 - Estonie (Strasbourg, 23 avril 2002)
 - Finlande (Strasbourg, 23 juillet 2002)
 - France (Strasbourg, 27 juin 2000)
 - Géorgie (Strasbourg, 23 avril 2002)
 - Allemagne (Strasbourg, 3 juillet 2001)
 - Grèce (Strasbourg, 27 juin 2000)
 - Hongrie (Strasbourg, 21 mars 2000)
 - Islande (Strasbourg, 8 juillet 2003)
 - Irlande (Strasbourg, 23 avril 2002)
 - Italie (Strasbourg, 23 avril 2002)
 - Lettonie (Strasbourg, 23 juillet 2002)
 - Liechtenstein (Strasbourg, 15 avril 2003)
 - Lituanie (Strasbourg, 15 avril 2003)
 - Luxembourg (Strasbourg, 8 juillet 2003)
 - Malte (Strasbourg, 23 juillet 2002)
 - Moldova (Strasbourg, 15 avril 2003)
 - Pays-Bas (Strasbourg, 13 novembre 2001)
 - Norvège (Strasbourg, 27 juin 2000)
 - Pologne (Strasbourg, 27 juin 2000)
 - Portugal (Strasbourg, 4 novembre 2002)
 - Roumanie (Strasbourg, 23 avril 2002)
 - Fédération de Russie (Strasbourg, 13 novembre 2001)
 - Saint-Marin (Strasbourg, 4 novembre 2003)
 - Slovaquie (Strasbourg, 27 juin 2000)
 - Slovénie (Strasbourg, 8 juillet 2003)
 - Espagne (Strasbourg, 8 juillet 2003)
 - Suède (Strasbourg, 15 avril 2003)
 - Suisse (Strasbourg, 21 mars 2000)
-

- « L'ex-République yougoslave de Macédoine » (Strasbourg, 3 avril 2001)
- Turquie (Strasbourg, 3 juillet 2001)
- Ukraine (Strasbourg, 23 juillet 2002)
- Royaume-Uni (Strasbourg, 3 juillet 2001)
- Compilation des rapports du deuxième cycle (Strasbourg, février 2004)

→ Troisième cycle :

- Albanie (Strasbourg, 14 juin 2005)
- Andorre (Strasbourg, 12 février 2008)
- Arménie (Strasbourg, 13 février 2007)
- Autriche (Strasbourg, 15 février 2005)
- Azerbaïdjan (Strasbourg, 24 mai 2007)
- Belgique (Strasbourg, 27 janvier 2004)
- Bosnie-Herzégovine (Strasbourg, 15 février 2005)
- Bulgarie (Strasbourg, 27 janvier 2004)
- Croatie (Strasbourg, 14 juin 2005)
- Chypre (Strasbourg, 16 mai 2006)
- République Tchèque (Strasbourg, 8 juin 2004)
- Danemark (Strasbourg, 16 mai 2006)
- Estonie (Strasbourg, 21 février 2006)
- Finlande (Strasbourg, 24 mai 2007)
- France (Strasbourg, 15 février 2005)
- Géorgie (Strasbourg, 13 février 2007)
- Allemagne (Strasbourg, 8 juin 2004)
- Grèce (Strasbourg, 8 juin 2004)
- Hongrie (Strasbourg, 8 juin 2004)
- Islande (Strasbourg, 13 février 2007)
- Irlande (Strasbourg, 24 mai 2007)
- Italie (Strasbourg, 16 mai 2006)
- Lettonie (Strasbourg, 12 février 2008)
- Liechtenstein (Strasbourg, 29 avril 2008)
- Lituanie (Strasbourg, 21 février 2006)
- Luxembourg (Strasbourg, 16 mai 2006)
- Malte (Strasbourg, 29 avril 2008)
- Moldova (Strasbourg, 29 avril 2008)
- Monaco (Strasbourg, 24 mai 2007)
- Pays-Bas (Strasbourg, 12 février 2008)
- Norvège (Strasbourg, 27 janvier 2004)

- Pologne (Strasbourg, 14 juin 2005)
- Portugal (Strasbourg, 13 février 2007)
- Roumanie (Strasbourg, 21 février 2006)
- Fédération de Russie (Strasbourg, 16 mai 2006)
- Saint-Marin (Strasbourg, 29 avril 2008)
- Serbie (Strasbourg, 29 avril 2008)
- Slovaquie (Strasbourg, 27 janvier 2004)
- Slovénie (Strasbourg, 13 février 2007)
- Espagne (Strasbourg, 21 février 2006)
- Suède (Strasbourg, 14 juin 2005)
- Suisse (Strasbourg, 27 janvier 2004)
- « l'ex-République yougoslave de Macédoine » (Strasbourg, 15 février 2005)
- Turquie (Strasbourg, 15 février 2005)
- Ukraine (Strasbourg, 12 février 2008)
- Royaume-Uni (Strasbourg, 14 juin 2005)

→ Quatrième cycle :

- Albanie (Strasbourg, 2 mars 2010)
- Andorre (Strasbourg, 22 mai 2012)
- Arménie (Strasbourg, 9 février 2011)
- Autriche (Strasbourg, 2 mars 2010)
- Azerbaïdjan (Strasbourg, 31 mai 2011)
- Belgique (Strasbourg, 26 mai 2009)
- Bosnie-Herzégovine (Strasbourg, 8 février 2011)
- Bulgarie (Strasbourg, 24 février 2009)
- Croatie (Strasbourg, 25 septembre 2012)
- Chypre (Strasbourg, 31 mai 2011)
- République tchèque (Strasbourg, 15 septembre 2009)
- Danemark (Strasbourg, 22 mai 2012)
- Estonie (Strasbourg, 2 mars 2010)
- Finlande (Strasbourg, 9 juillet 2013)
- France (Strasbourg, 15 juin 2010)
- Géorgie (Strasbourg, 15 juin 2010)
- Allemagne (Strasbourg, 26 mai 2009)
- Grèce (Strasbourg, 15 septembre 2009)
- Hongrie (Strasbourg, 24 février 2009)
- Islande (Strasbourg, 21 février 2012)
- Irlande (Strasbourg, 19 février 2013)
- Italie (Strasbourg, 21 février 2012)

- Lettonie (Strasbourg, 21 février 2012)
- Liechtenstein (Strasbourg, 19 février 2013)
- Lituanie (Strasbourg, 13 septembre 2011)
- Luxembourg (Strasbourg, 21 février 2012)
- Malta (Strasbourg, 15 octobre 2013)
- Moldova (Strasbourg, 15 octobre 2013)
- Monaco (Strasbourg, 8 février 2011)
- Monténégro (Strasbourg, 21 février 2012)
- Pays-Bas (Strasbourg, 15 octobre 2013)
- Norvège (Strasbourg, 24 février 2009)
- Pologne (Strasbourg, 15 juin 2010)
- Portugal (Strasbourg, 9 juillet 2013)
- Roumanie (Strasbourg, 3 juin 2014)
- Fédération de Russie (Strasbourg, 15 octobre 2013)
- Saint-Marin (Strasbourg, 9 juillet 2013)
- Serbie (Strasbourg, 31 mai 2011)
- Slovaquie (Strasbourg, 26 mai 2009)
- Slovénie (Strasbourg, 16 septembre 2014)
- Espagne (Strasbourg, 8 février 2011)
- Suède (Strasbourg, 25 septembre 2012)
- Suisse (Strasbourg, 15 septembre 2009)
- « l'ex-République yougoslave de Macédoine »
(Strasbourg, 15 juin 2010)
- Turquie (Strasbourg, 8 février 2011)
- Ukraine (Strasbourg, 21 février 2012)
- Royaume-Uni (Strasbourg, 2 mars 2010)

→ Recommandations de suivi du quatrième cycle:

- Albanie (Strasbourg, 19 février 2013)
- Andorre (Strasbourg, 9 juin 2015)
- Arménie (Strasbourg, 25 février 2014)
- Autriche (Strasbourg, 19 février 2013)
- Azerbaïdjan (Strasbourg, 3 juin 2014)
- Belgique (Strasbourg, 22 mai 2012)
- Bosnie-Herzégovine (Strasbourg, 25 février 2014)
- Bulgarie (Strasbourg, 21 février 2012)
- Croatie (Strasbourg, 9 juin 2015)
- Chypre (Strasbourg, 3 juin 2014)
- République tchèque (Strasbourg, 22 May 2012)
- Danemark (Strasbourg, 9 juin 2015)

- Estonie (Strasbourg, 19 février 2013)
- France (Strasbourg, 9 juillet 2013)
- Géorgie (Strasbourg, 15 octobre 2013)
- Allemagne (Strasbourg, 22 mai 2012)
- Grèce (Strasbourg, 25 septembre 2012)
- Hongrie (Strasbourg, 21 février 2012)
- Irlande (Strasbourg, 1^{er} mars 2016)
- Islande (Strasbourg, 24 février 2015)
- Italie (Strasbourg, 24 février 2015)
- Lettonie (Strasbourg, 24 février 2015)
- Liechtenstein (Strasbourg, 1^{er} mars 2016)
- Lituanie (Strasbourg, 3 juin 2014)
- Luxembourg (Strasbourg, 24 février 2015)
- Malte (Strasbourg, 4 octobre 2016)
- Moldova (Strasbourg, 7 juin 2016)
- Monaco (Strasbourg, 3 juin 2014)
- Monténégro (Strasbourg, 24 février 2015)
- Pays-Bas (Strasbourg, 7 juin 2016)
- Norvège (Strasbourg, 21 février 2012)
- Pologne (Strasbourg, 9 juillet 2013)
- Portugal (Strasbourg, 7 juin 2016)
- Roumanie (Strasbourg, 16 mai 2017)
- Fédération de Russie (Strasbourg, 7 juin 2016)
- Saint-Marin (Strasbourg, 7 juin 2016)
- Serbie (Strasbourg, 3 juin 2014)
- Slovaquie (Strasbourg, 22 mai 2012)
- Slovénie (Strasbourg, 19 septembre 2017)
- Espagne (Strasbourg, 25 février 2014)
- Suède (Strasbourg, 9 juin 2015)
- Suisse (Strasbourg, 22 mai 2012)
- « L'ex-République yougoslave de Macédoine »
(Strasbourg, 9 juillet 2013)
- Turquie (Strasbourg, 25 février 2014)
- Ukraine (Strasbourg, 9 juin 2015)
- Royaume-Uni (Strasbourg, 19 février 2013)

→ Cinquième cycle:

- Albanie (Strasbourg, 9 juin 2015)
- Andorre (Strasbourg, 28 février 2017)
- Arménie (Strasbourg, 4 octobre 2016)

- Autriche (Strasbourg, 13 octobre 2015)
- Azerbaïdjan (Strasbourg, 7 juin 2016)
- Belgique (Strasbourg, 25 février 2014)
- Bosnie-Herzégovine (Strasbourg, 28 février 2017)
- Bulgarie (Strasbourg, 16 septembre 2014)
- Chypre (Strasbourg, 7 juin 2016)
- République tchèque (Strasbourg, 13 octobre 2015)
- Danemark (Strasbourg, 16 mai 2017)
- Estonie (Strasbourg, 13 octobre 2015)
- France (Strasbourg, 1^{er} mars 2016)
- Géorgie (Strasbourg, 1^{er} mars 2016)
- Allemagne (Strasbourg, 25 février 2014)
- Grèce (Strasbourg, 24 février 2015)
- Hongrie (Strasbourg, 9 juin 2015)
- Islande (Strasbourg, 28 février 2017)
- Italie (Strasbourg, 7 juin 2016)
- Lituanie (Strasbourg, 7 juin 2016)
- Luxembourg (Strasbourg, 28 février 2017)
- Monaco (Strasbourg, 1^{er} mars 2016)
- Monténégro (Strasbourg, 19 septembre 2017)
- Norvège (Strasbourg, 24 février 2015)
- Pologne (Strasbourg, 9 juin 2015)
- Serbie (Strasbourg, 16 mai 2017)
- Slovaquie (Strasbourg, 16 septembre 2014)
- Suisse (Strasbourg, 16 septembre 2014)
- « L'ex-République yougoslave de Macédoine » (Strasbourg, 7 juin 2016)
- Turquie (Strasbourg, 4 octobre 2016)
- Ukraine (Strasbourg, 19 septembre 2017)
- Royaume-Uni (Strasbourg, 4 octobre 2016)

→ Recommandations de suivi du cinquième cycle:

- Belgique (Strasbourg, 28 février 2017)
- Bulgarie (Strasbourg, 16 mai 2017)
- Allemagne (Strasbourg, 28 février 2017)
- République slovaque (Strasbourg, 16 mai 2017)
- Suisse (Strasbourg, 16 mai 2017)

- Actes du Séminaire « Lutter contre le racisme tout en respectant la liberté d'expression » - 16-17 novembre 2006 (Strasbourg, juillet 2007)
- Statistiques « ethniques » et protection des données dans les pays du Conseil de l'Europe, par Patrick Simon, Institut National d'Etudes Démographiques (Strasbourg, novembre 2007)
- Coopérer pour plus d'efficacité : Collectivités locales et organes nationaux spécialisés dans la lutte contre le racisme et l'intolérance », étude de l'ECRI par Niall Crowley (Strasbourg, mai 2015)
- « Organes nationaux spécialisés: Exercice effectif de leur fonction de conseil » étude de l'ECRI par Niall Crowley (Strasbourg, décembre 2016)

